

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

Mardi 12 Avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le **12 Avril 2022 à 18h15** à la **Mairie de Chavelot**, 4 rue de l'Eglise, sous la présidence de **Monsieur Francis ALLAIN**, Maire.

La convocation a été adressée le **Vendredi 1^{er} Avril 2022** avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du 24 Février 2022
- 2 - Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
- 3 - Budget M14 - Compte Administratif 2021 – Compte de Gestion 2021 (Corinne)
- 4 - Budget M14 – Affectation des résultats 2021
- 5 - Taux des contributions directes 2022
- 6 - Provisions pour créances douteuses
- 7 - Budget M14 2022
- 8 - SDEV – Compétence optionnelle Eclairage Public
- 9 - Règlement intérieur des services périscolaire et extra-scolaire
- 10 - Agglo d'Epinal – Plan de Mobilités
- 11 - Vente de mobiliers – Fixation des prix
- 12 - Questions diverses

Sont présents : **Mesdames Véronique BUSSY, Mireille JACQUOT, Cécile PELLETEY, Cyrielle SAUNIER**

Messieurs Francis ALLAIN, Joël ARNOULD, Claude BERTRAND, Patrick DEMANGEON, Samuel PROTIN, Olivier PRÉVOT, Benjamin VINCENT

Absentes : **Nathalie DECKERT Elisabeth FORLER Sandrine PERNOT**

Est non excusé : **Bertrand AUGUSTIN**

Procurations : **Nathalie DECKERT à Cécile PELLETEY**
Elisabeth FORLER à Mireille JACQUOT
Sandrine PERNOT à Joël ARNOULD

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11 + 3

Le Quorum étant atteint,

Monsieur Olivier PRÉVOT a été nommé secrétaire de séance.

Madame Corinne THIÉBAUT, Responsable administrative et financière, assiste à la réunion et est autorisée à intervenir pour expliquer certains points, notamment en ce qui concerne les documents administratifs et les finances.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2022

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 24 Février 2022 est approuvé à l'unanimité, sans aucune observation.

3 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

☞ **Droit de préemption** : Monsieur ALLAIN tient à préciser que toute information concernant le patrimoine des particuliers n'est pas communicable à des tiers. Il en résulte que seules les identifications des parcelles vendues seront indiquées au Conseil Municipal. La Commune n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

Décision 01/2022 : terrains non bâtis :

- Maix Nicolas Barry, parcelle AK 1
- Devant Maix Nicolas Barry, parcelle AK 95
- Maix Nicolas Barry, Parcelle AK175

Décision 02/2022 : terrains bâtis

- Rue d'Epinal, parcelle AE 82
- 20 rue de la Plaine, parcelle AE 105
- Gotte au Champ, parcelles AE 106 – 110 et 161

Décision 03/2022 : terrain bâti : 4 rue de la Bassagard, parcelle AM 194

Décision 04/2022 : terrain non bâti : 9 rue des Jardins, parcelle AC 490

Décision 05/2022 : terrains non bâtis : 8 - 11 rue de la Scierie, parcelles AC 502 et AC 508

Décision 06/2022 : terrain bâti : 15 rue Péchiney, parcelle AA 26

Décision 07/2022 : terrains non bâtis : 13-18 rue de la Scierie, parcelles AC 507-508-485

Décision 08/2022 : terrain bâti : lieu52 rue des Marronniers, parcelle AA 151

Décision 09/2022 : terrain bâti : 6 rue de la Cobrelle, parcelle AL 161

Décision 10/2022 : terrain bâti : 4 rue de la Scierie, parcelle AC 495

Décision 11/2022 : terrain bâti : 2 rue d'Epinal, parcelle AE 101

Décision 12/2022 : Terrains non bâtis :

- Pointière du Pré Droué, parcelle AK 135
- Pré Droué, parcelle AK 148
- Dessus le Coteau de la Maréchal, parcelle AL 195
- 1^{ère} Pointière sur La Cobrelle, parcelle AM 209

Décision 1/2022 : Terrains non bâtis :

- Pointière du Pré Droué, parcelle AK 135
- Pré Droué, parcelle AK 148
- Dessus le Coteau de la Maréchal, parcelle AL 195
- 1^{ère} Pointière sur La Cobrelle, parcelle AM 209
- Pré Droué, parcelle AK 149

Avant de retracer l'exercice financier 2021, le Maire établit un bilan des 2 années écoulées sous son mandat.

➔ Travaux réalisés

- Défibrillateurs à la Mairie et au Tennis
- Réalisation d'un parking rue des Jardins
- Rénovation de 2 courts de tennis
- Changement de la chaudière de la Mairie
- Aménagement des bureaux des Adjointes
- Talus Pierrat
- Rénovation de logements et installation de meubles de cuisine
- Remise en peinture du pont de la 2 fois 2 voies
- Remise en peinture des grilles des écoles
- Paniers de basket Place de la République
- Pose de filets anti-pigeons au Périscolaire
- Aménagement d'un nouvel atelier
- Mur du Cimetière et garde-corps
- Réalisation d'un emplacement pour l'installation de Cavurnes
- Reprise de 10 concessions de cimetière

➔ Décisions

- Vente d'un bâtiment communal
- Vente de terrains à HCI
- Vente d'une parcelle rue du Bas des Maix
- Repas des seniors dont l'âge est passé à 75 ans
- Réorganisation du fleurissement
- Optimisation des illuminations de Noël
- Négociation des contrats d'assurance
- Négociation des contrats d'électricité – gaz et téléphones
- Négociation des contrats de nettoyage du bâtiment périscolaire et des vitres
- Installation de la fibre optique à la Mairie, dans les écoles et dans le bâtiment « Multiactivités »
- Analyse des contrats des photocopieurs
- Mise en place d'un écran communicatif
- PLU concernant SAGRAM
- Marquage des fissures à l'église
- Suppression d'un dépôt sauvage rue des Jardins
- Suivi des travaux des lotissements RTCI et HCI

➔ Conventions

- ONF
- Chasseurs
- Apiculteurs
- Chemin de la Gare de Thaon
- Mise à disposition d'un agent à la Commune de Thaon
- Centres sportifs
- Communauté d'Agglomération d'Epinal
 - Stade de Football
 - Voie verte
 - Transfert compétence Eau et assainissement
 - Transfert Aires de jeux

→ Quelques chiffres sur l'exercice 2021

- Comptabilité : 1200 factures payées – 531 factures recouvrées – 17 payes agents + 6 élus établies par mois + celles des animateurs pendant les vacances
- Travaux réalisés en régie : 800 heures effectuées par les agents
- Urbanisme :
 - 35 Permis de Construire
 - 26 Déclarations préalables de travaux
 - 57 Certificats d'urbanisme
 - 12 Autorisations de travaux
 - 1 Permis de démolir
 - 55 Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Etat Civil :
 - 29 mises à jour des Avis de mention
 - 7 reconnaissances anticipées
 - 10 naissances
 - 2 mariages
 - 2 PACS
 - 2 Baptêmes Républicains
 - 2 Décès
 - 11 Transcriptions de décès
 - 17 Recensements militaires

→ Manifestations 2022

- Repas des Aînés
- Colis de Noël
- Représentation « Scènes Vosges »
- Cirque
- Village du Bien vieillir
- Fête de la Musique
- Octobre Rose

Organisées par la Société des Fêtes

- Foire ABC
- 14 Juillet
- Marché de Noël

→ Travaux à réaliser et projets à venir

- Diagnostic du pont de l'écluse
- Terre de Jeux 2024
- Déclassement de la voirie des lotissements du Clos des Jardins et du Cimetière, de la rue des Charmilles
- Antenne Free
- Caserne des Pompiers
- Projet de panneaux photovoltaïques
- Mise en compatibilité du PLU avec le SCoT
- Enquête publique Ecoparc
- Plantation d'arbres fruitiers
- Portique Stade de Foot
- Bardage arrière de la Mairie
- Peinture bâtiment de la Ruche Place de la République
- Installation de 2 bornes électriques à la Fougère et au Pré Droué
- Remplacement du four et du lave vaisselle à la Maison de Chavelot par l'Agglo
- Pose de portes anti-feu à la Salle de Sports par l'Agglo

→ Réflexion à mener

- Vitesse dans l'agglomération
- Création d'une aire pour les camping cars
- Coût de l'énergie
- Maisons séniories

3 – BUDGET M14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMPTE DE GESTION 2021

Madame THIÉBAUT présente la situation financière arrêtée au 31 Décembre 2021 de la Commune de Chavelot.

Budget M14Section de Fonctionnement :

- | | | |
|---|----------|----------------|
| • | Recettes | 1 944 207.27 € |
| • | Dépenses | 1 617 876.83 € |

faisant ressortir :

⇒ un **excédent de fonctionnement** + 326 330.44 €

Section d'Investissement :

- | | | |
|---|----------|--------------|
| • | Recettes | 375 327.96 € |
| • | Dépenses | 823 631.93 € |

faisant ressortir :

⇒ un **déficit d'investissement** - 448 303.97 €

Résultats 2020 reportés :

- | | | |
|---|----------------------------|----------------|
| • | Excédent de fonctionnement | + 955 958.32 € |
| • | Excédent d'Investissement | + 527 065.05 € |

faisant ressortir, pour 2021, un résultat global de clôture :

- | | | |
|---|----------------|------------------|
| • | Exploitation | + 1 282 288.76 € |
| • | Investissement | + 78 761.08 € |

Elle indique que la situation financière de la Commune se porte bien grâce à la maîtrise des dépenses, tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Malgré des résultats très encourageants, il est nécessaire néanmoins de rester prudent et de continuer la politique de maîtrise financière adoptée par la Municipalité.

Délibération 015/2022**OBJET : BUDGET M14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMPTE DE GESTION**

Monsieur ALLAIN, Maire, présente à l'Assemblée délibérante le **Compte Administratif** du budget principal de la Commune de Chavelot - **M 14** de l'exercice **2021**, qui se présente ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

• Recettes	1 944 207.27 €
• Dépenses	1 617 876.83 €

faisant ressortir :

• un excédent de fonctionnement	+ 326 330.44 €
--	-----------------------

Section d'Investissement :

• Recettes	375 327.96 €
• Dépenses	823 631.93 €

faisant ressortir :

⇒ un déficit d'investissement	- 448 303.97 €
--------------------------------------	-----------------------

Résultats 2020 reportés:

• Excédent de fonctionnement	+ 955 958.32 €
• Excédent d'Investissement	+ 527 065.05 €

faisant ressortir, pour 2021, un résultat global de clôture :

• Fonctionnement	+ 1 282 288.76 €
• Investissement	+ 78 761.08 €

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, présidé par Monsieur Joël ARNOULD, 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, **approuve le Compte Administratif 2021** du Budget Principal **M14**, ainsi que le **Compte de Gestion** du Receveur Municipal.

4 – BUDGET M14 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Conformément à l'instruction comptable M14, le résultat de fonctionnement (**1 282 288.76 €**) doit être affecté.

Au 31 décembre 2021, la Section d'Investissement enregistre un excédent de + 78 761.08 €. Le besoin de financement de cette section étant de 169 900,00 €, compte tenu des Restes A Réaliser (180 500 € en dépenses – 10 600 € en recettes), il y a lieu d'affecter en **recettes d'Investissement**, Article 1068, le montant de **91 138.92 €**. La part restante de l'excédent global de fonctionnement, soit **1 191 149.84 €**, est reportée en **recettes de Fonctionnement**, Article 002.

Délibération 016/2022**OBJET : Budget M14 – Affectation des résultats 2021**

Le Maire expose à l'Assemblée que le Résultat du **Compte Administratif 2021** du Budget Communal **M14** est de :

- **Section de Fonctionnement, excédent 2021 : + 1 282 288.76 €**

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il indique, par ailleurs, que le **besoin de financement** s'élève à **91 138.92 €**, celui-ci étant composé par le **résultat de clôture d'investissement**, soit un **excédent** de **78 761.08 €** et d'un **besoin de financement des restes à réaliser** de **169 900.00 €**. Il est donc nécessaire de couvrir ce besoin par une partie de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'affecter l'excédent de fonctionnement 2021** au Budget M14 2022 ainsi qu'il suit :
 - **Reporter** l'excédent de fonctionnement, en **recettes de fonctionnement**, à l'article **002**, pour la somme de **1 191 149.84 €**
 - **Affecter** l'excédent de fonctionnement, en **recettes d'investissement**, à l'article **1068**, pour la somme de **91 138.92 €**

- **De reporter, en recettes d'investissement, l'excédent d'investissement 2021** au Budget 2022 ainsi qu'il suit :
 - Excédent d'investissement, à l'article **001**, pour la somme de **78 761.08 €**

5 – TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé **d'augmenter** de **2 %** les impôts sur le **Foncier Bâti** ainsi que sur le **Non Bâti**.

Délibération 017/2022

OBJET : Taux des contributions directes 2022

Sur proposition du Maire, et après avoir entendu toutes les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **Fixe les taux des taxes locales** à appliquer en **2022** ainsi qu'il suit :

○ Taxe foncière sur le Foncier Bâti	34.68 %
○ Taxe foncière sur le Foncier Non Bâti	17.72 %

6 – PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Le Maire indique que ce point ne peut être débattu, le Trésorier ne lui ayant pas fourni les éléments nécessaires pour déterminer le montant des créances qui ne peuvent être recouvrées.

7 – BUDGET M14 2022

Madame Corinne THIÉBAUT expose les propositions d'inscriptions budgétaires pour l'exercice 2022.

Elle indique que les travaux inscrits au programme 2022 seront priorisés, dans l'optique de la maîtrise des dépenses. Leur montant s'élève à **1 191 500 €** et concernent principalement *le talus Pierrat - le PLU - les ravalements de façades – le bâti vacant – la participation à la construction de la Caserne des Pompiers, à la réfection du Chemin de la Gare de Thaon et à l'installation d'un portique au Stade de Football - le Cimetière - la Mairie - le pont de l'Ecluse - les parkings de la rue des Jardins et de la rue des Lilas - le matériel informatique - le mobilier interne et urbain – la rénovation du réseau Eclairage Public – l'extension du réseau d'électricité – les matériels techniques.*

Sans oublier les charges récurrentes que sont les charges de personnel et les charges de gestion courante (*fluides – maintenance des matériels – entretien des bâtiments et des réseaux – le fonctionnement des écoles et des services municipaux...*), le remboursement de l'annuité d'emprunt. Leur montant est de l'ordre de **1 676 000 €**.

Quant aux recettes, principalement constituées des impôts (40 % du budget) et de l'excédent 2021 (41 %), elles s'élèvent à **2 890 000 €**. Une augmentation de **2 %** a été décidée sur le Foncier Bâti ainsi que sur le Foncier Non Bâti. Monsieur le Maire souligne que Chavelot est l'une des communes qui applique les plus faibles taux du Département, voir du territoire national, ce qui la pénalise puisque l'effort fiscal étant très bas, les subventions lui sont octroyées avec un taux minimum. La Dotation Globale de Fonctionnement quant à elle est nulle depuis plusieurs années déjà.

Madame Corinne THIÉBAUT termine la présentation de ce budget 2022 en précisant que la situation financière de la Commune de Chavelot est saine mais qu'il faut rester prudent quant aux années futures.

Le Maire indique, par ailleurs, qu'une nouvelle taxe appelée GEMAPI représentant 600 000 € sera encaissée par l'Agglo pour l'entretien des berges des cours d'eau et rivières. Elle sera fixée entre 8 et 40 € par habitant.

Délibération 18/2022

OBJET : Budget M14 2022

Le Maire présente à l'Assemblée délibérante les **propositions budgétaires** pour l'exercice **2022**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **vote** le **Budget Primitif M14** de l'exercice **2022** qui s'établit ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 691 000,00 €	2 890 000,00 €
Virement à la Section d'Investissement	1 199 000,00 €	
TOTAL Section de Fonctionnement	2 890 000,00 €	2 890 000,00 €
Section d'Investissement	1 435 000,00 €	236 00000 €
Autofinancement		1 199 000,00 €
TOTAL Section d'Investissement	1 435 000,00 €	1 435 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 325 000,00 € €	4 325 000,00 €

8 – SDEV – COMPÉTENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur ARNOULD explique que le **Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges** souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal quant à la compétence optionnelle Eclairage Public (Investissement et maintenance). Il indique que la Commune de Chavelot est déjà liée par un contrat 2018-2033. Il n'est donc pas possible d'adhérer à cette compétence.

Le Conseil Municipal **ne demande pas son adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage Public » du SDEV.**

Délibération 019/2022**OBJET : SDEV – Compétence optionnelle Eclairage Public**

Le Maire fait part à l'Assemblée délibérante du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion de la Commune à la compétence optionnelle « Eclairage Public », investissement et maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de ne pas demander son adhésion** à la compétence optionnelle « Eclairage Public » du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

9 – RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES SERVICES PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Madame PELLETEY présente les règlements des temps périscolaires, des Centres de Loisirs et des Centres Sportifs Juniors et Ados. Ils réglementent notamment les inscriptions, l'accueil, l'encadrement, les règles de vie, la facturation.

Le Conseil Municipal **a approuvé les règlements des services périscolaire et extrascolaire.**

Délibération 020/2022**OBJET : Règlements intérieurs des Services Périscolaire et Extrascolaire**

Le Maire présente à l'Assemblée délibérante les règlements intérieurs des temps périscolaires, des Centres de Loisirs ainsi que celui des Centres Sportifs Ados et Juniors.

Après avoir entendu toutes les explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les règlements intérieurs :**
 - des **temps périscolaires**
 - des **Centres de Loisirs**
 - des **Centres Sportifs Juniors et Ados**

10 – AGGLO D'EPINAL – PLAN DE MOBILITÉS

Monsieur ALLAIN explique que la Communauté d'Agglomération d'Epinal a élaboré un projet de **Plan de Mobilités** dans lequel ont été tracées **4 orientations** :

- Un Plan de Mobilités au service de l'ensemble du territoire communautaire
- Un cadre de vie amélioré, apaisé et un espace public réinventé
- Une offre de mobilité pour tous
- Une nouvelle culture des mobilités

Ce plan, s'étalant sur 10 ans (**2022-2032**), vise principalement à réguler la circulation des véhicules pour faire place aux transports en commun, à pied, à vélo. 34 actions sont prévues durant la période.

L'Agglo invite les communes, en les accompagnant dans la démarche, à adhérer au Plan de Mobilités 2022-2032.

Le Conseil Municipal **a décidé d'adhérer au Plan de Mobilités de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.**

Délibération 021/2022**OBJET : Agglo d'Epinal – Plan de Mobilités**

Le projet de **Plan De Mobilités** de la Communauté d'Agglomération a été adopté à l'unanimité des membres du conseil communautaire le 24 Janvier 2022. En effet, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités sur son ressort territorial, la Communauté d'Agglomération d'Epinal a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan de Mobilités volontaire afin de cadrer son action en matière de mobilités et de transport selon une feuille de route de 10 ans (2022-2032).

Le projet a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés à l'occasion de nombreux ateliers et comités de pilotage organisés sur chacun des bassins de vie du territoire en 2019, 2020 et 2021. Les communes sont aujourd'hui saisies, pour avis, en tant que Personne Publique Associée, avant l'ouverture de l'enquête publique.

4 orientations constituent ainsi le projet de Plan de Mobilités telles que :

- Orientation 1 : Un Plan de Mobilités au service de l'ensemble du territoire
- Orientation 2 : Un cadre de vie amélioré, apaisé et un espace public réinventé
- Orientation 3 : Une offre de mobilités pour tous, innovante et évolutive
- Orientation 4 : Vers une nouvelle culture des mobilités

Ces grandes orientations sont déclinées à travers 34 actions.

Dans ce plan d'actions, les communes, en tant que gestionnaires de voirie et autorités compétentes en matière de stationnement, de circulation et de travaux, joueront un rôle majeur dans la bonne mise en œuvre du Plan de Mobilités. Aussi, c'est leur volonté à entrer dans cette dynamique qui sera déterminante pour le territoire. La CAE invite notamment les communes à décliner sur leur périmètre le Plan de Mobilités communautaire en élaborant un « plan communal des mobilités ». La CAE accompagnera les communes volontaires qui souhaiteront entrer dans cette démarche qui se veut simple et opérationnelle.

Les 34 actions ci-dessous sont décrites dans le document de synthèse joint :

- **Orientation 1 : Un Plan de Mobilités au service de l'ensemble du territoire :**

Le Plan de Mobilités ne se limite pas à relier les territoires à Épinal : son ambition est d'abord d'organiser les mobilités au sein des différents bassins de vie, en prenant en compte l'armature urbaine adoptée dans la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et notamment les pôles relais (Charmes, Thaon-les-Vosges, Xertigny, La-Vôge-les-Bains), ainsi que les pôles de proximité (Châtel-Nomexy, Darnieulles-Uxegney, Les Forges, Deyvillers et Arches-Pouxoux).

Le Plan de Mobilités s'appuie donc sur les bassins de vie, pour les animer et mieux les connecter entre eux. C'est à leur échelle que se font la plupart des déplacements du quotidien, et que le Plan de Mobilités a été travaillé, construit et sera mis en œuvre pour construire « le territoire de la demi-heure », c'est à dire de la proximité.

Un nouveau schéma des transports, pensé comme une offre globale à l'échelle des 78 communes, sera élaboré avec une logique de connexion vers les gares et les pôles relais.

Cette proximité consistera aussi parfois à faire venir les services dans les villages, en soutenant les services itinérants.

Les actions liées à ces orientations :

1. **Renforcer les centralités du territoire à travers les documents d'urbanisme**
2. **Définir et mettre en œuvre un nouveau schéma des transports**
3. **Aménager et animer les gares pour les rendre plus confortables :**
4. **Mailler le territoire d'itinéraires confortables, sécurisés et attractifs pour la marche et le vélo (schéma des modes actifs)**
5. **Accompagner le développement des véhicules décarbonés**
6. **Accompagner le développement des services et commerces itinérants**

- **Orientation 2 : Un cadre de vie amélioré, apaisé et un espace public réinventé**

La voiture est pratique pour les trajets du quotidien, même courts parce que les espaces publics ont été pensés pour elle depuis plusieurs décennies. Si la voiture est et restera, surtout en milieu rural, un mode de déplacement souvent incontournable, elle doit progressivement devenir une des solutions mais plus la seule.

Aussi pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes, les gestionnaires de voirie et principalement les communes sont invitées et seront incitées à reconquérir progressivement leurs espaces publics et à favoriser la présence et la déambulation de tous les publics.

Pour inciter à la marche et au vélo, il faut donner à nos habitants de bonnes conditions avec un environnement agréable, végétalisé. Il faut également leur donner de bonnes raisons : l'envie de marcher et de faire du vélo, en animant l'espace public et en l'agréant de mobilier pour s'asseoir et échanger, en apportant l'art et la culture pour apprendre et découvrir, des jeux et des espaces ludiques pour se divertir et se détendre.

A travers le Plan de Mobilités, nous pouvons convertir des routes en rues, transformer des giratoires en places, aménager les abords des écoles en lieux de rencontre et de convivialité, apaiser nos villes et nos villages.

Les actions liées à ces orientations :

7. **Reconquérir l'espace public**
8. **Aménager des zones de rencontre**
9. **Créer des « rues aux écoles »**
10. **Inciter au stationnement hors voirie**
11. **Systématiser une signalétique claire sur les distances et les temps de trajet à pied et à vélo**
12. **Aménager les équipements de loisirs, de culture et les sites naturels**

- **Orientation 3 : Une offre de mobilité pour tous, innovante et évolutive**

Dans le cadre du Plan de Mobilités, l'offre de transport et de mobilité sera restructurée, développée mais également parfois réorientée.

La CAE proposera pour l'ensemble du territoire une tarification unifiée et accessible de sorte à ce qu'il soit toujours simple d'emprunter les transports et les services de mobilité.

Il s'agira également d'enrichir l'offre en ce qui concerne le vélo et les usages partagés de la voiture (covoiturage, autopartage), mais également pour les publics fragiles (développement de Cap'Imagine et de services de mobilité solidaire). Il nous faudra également mieux répondre à la demande liée aux temps libres, puisqu'il est plus aisé de modifier ses habitudes pour des trajets liés aux loisirs, à la culture, à la convivialité, aux achats.

L'ensemble de ces déplacements, qui n'ont pas de lien avec le travail constituent près de 80 % des déplacements quotidiens. Or, les transports ne couvrent aujourd'hui pas cette demande qui est forte le soir, le week-end et en journée. Nos services devront donc s'adapter en termes d'horaires mais aussi d'itinéraires.

Les actions liées à ces orientations :

13. **Créer un « abonnement général »**
14. **Créer des tarifs accessibles aux publics les plus fragiles**
15. **Déployer un compte mobilité**
16. **Poursuivre le développement des services «vélo»**
17. **Proposer des services adaptés aux familles et aux seniors**
18. **Maintenir et élargir l'aide à l'acquisition d'un VAE**
19. **Adapter les services de transport et de mobilité aux temps du loisir**
20. **Poursuivre la mise en accessibilité des services**
21. **Étendre le service Cap'Imagine (transport à la demande des PMR)**
22. **Développer des services de mobilité et de transport solidaire**
23. **Promouvoir et développer les usages partagés de la voiture**

- **Orientation 4 : Vers une nouvelle culture des mobilités**

Le Plan des Mobilités ne se limite pas à faire évoluer l'offre de services et l'espace public, il vise également à générer et accompagner un changement des usages.

Décider de se déplacer autrement et changer ses habitudes nécessite d'être bien informé : la CAE devra mieux communiquer et mettre à la disposition de tous (particuliers, entreprises, collectivités) les ressources utiles et inviter à découvrir des exemples de réalisation auprès des élus et des personnels.

Elle proposera ainsi aux communes d'accéder à de l'ingénierie et de l'expertise, notamment pour les aider à concevoir leurs espaces publics et à structurer les itinéraires cyclables par exemple.

Les entreprises, les employeurs et les établissements scolaires pourront également bénéficier de cet accompagnement pour réaliser et mettre en œuvre leur plan de mobilité.

Les actions liées à ces orientations :

24. **Accompagner les communes dans l'élaboration de Plans Communaux de Mobilité**
25. **Accompagner les élus et les personnels dans la mise en œuvre du PDM**
26. **Organiser la gouvernance et l'animation du PDM**
27. **Accompagner la mise en œuvre de plans de mobilité d'établissements scolaires**
28. **Encourager et accompagner la mise en œuvre de Plans de Mobilité Employeur**
29. **Créer une agence des mobilités et ses relais locaux**
30. **Simplifier les supports d'information sur les services de transport**
31. **Dynamiser la communication sur l'offre de mobilités**
32. **Développer un réseau relais d'information des publics**
33. **Animer un programme d'animations ciblées**
34. **Créer et animer un outil de "coaching" mobilité**

Ces 34 actions seront mises en œuvre par la CAE, les communes et l'ensemble des acteurs de la mobilité dans un esprit souhaité coopératif. La CAE organisera la gouvernance du projet au global mais également dans chaque bassin de vie (1 atelier par secteur sera organisé chaque semestre).

Ce Plan de Mobilités est donc le commencement d'une démarche qui durera 10 ans : la Communauté d'Agglomération se tiendra aux côtés des maires pour les accompagner dans sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer au Plan de Mobilités 2022-2032 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.**

11 – VENTE DE MOBILIERS – FIXATION DES TARIFS

Suite au renouvellement du **meuble scolaire**, le Maire propose de vendre les tables et les chaises des écoles primaire et maternelle.

Le Conseil Municipal a **fixé les montants** du mobilier scolaire comme suit :

- **Tables : 10 € l'unité**
- **Chaises : 5 € l'unité**

Délibération 022/2022

OBJET : Vente de mobiliers – Fixation des prix

Le Maire indique que le mobilier scolaire a été changé et remplacé par des tables et chaises ergonomiques dans diverses classes.

Il propose de mettre en vente cet ancien mobilier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Décide de vendre les tables ainsi que les chaises d'écoliers.**
- **Fixe le montant du mobilier ainsi qu'il suit :**
 - ✓ **Tables : 10 € l'unité**
 - ✓ **Chaises : 5 € l'unité**

12 – QUESTIONS DIVERSES

- Repas des Personnes Agées de plus 75 ans : Mercredi 27 Avril 2022

- Point sur la zone Ecoparc relaté par Monsieur Claude BERTRAND, délégué communautaire

La séance est levée à 21 heures 00

Le Président de séance,
Le Maire,

Francis ALLAIN

Délibération n°	N° Actes	Objet
015/2022		Budget M14 - Compte Administratif 2021 - Compte de Gestion
016/2022		Budget M14 - Affectation des Résultats 2021
017/2022		Taux des contributions directes 2022
018/2022		Budget M14 2022
019/2022		SDEV - Compétence optionnelle Eclairage Public
020/2022		Règlements intérieurs des Services Périscolaire et Extrascolaire
021/2022		Agglo d'Epinal - Plan de Mobilités
022/2022		Vente de mobiliers - Fixation des prix

Les membres du Conseil Municipal,

ARNOULD Joël	
AUGUSTIN Bertrand	
BERTRAND Claude	
BUSSY Véronique	
DECKERT Nathalie	Excusée
DEMANGEON Patrick	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	
PELLETEY Cécile	
PERNOT Sandrine	
PRÉVOT Olivier	Excusé
PROTIN Samuel	
SAUNIER Cyrielle	
VINCENT Benjamin	